

Le registre fédéral des bâtiments et des logements

La mise à jour par les services communaux
des constructions en coordination
avec les statistiques de la construction



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2009

Le relevé des données

Un nouveau rythme de saisie des données

A partir de 2010, la mise à jour du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) demande une saisie en continu de l'activité de la construction. La saisie des données sera clôturée quatre fois par an.

Pourquoi ce changement?

1. Dans le cadre de l'harmonisation de registres, les contrôles des habitants doivent disposer des EGID/EWID actuels du RegBL.
2. Les nouvelles exigences liées à l'accord bilatéral sur la statistique avec l'UE demandent une exploitation trimestrielle de la statistique de la construction.

Grâce au nouveau rythme de saisie des données, il ne sera plus nécessaire d'effectuer l'actuel relevé trimestriel de la construction de logements.

Quelles sont les bases légales?

Le nouveau relevé trimestriel des données de la statistique de la construction et du RegBL se base sur la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (RS 431.01) et sur l'ordonnance du 31 mai 2000 sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RS 431.841), ainsi que sur l'ordonnance du 21 novembre 2007 sur l'harmonisation de registres (RS 431.021).

Quels sont les nouveaux délais?

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	4 ^e cycle
Initialisation du relevé trimestriel	20 déc.	24 mars	24 juin	24 sept.
Jour de référence du relevé trimestriel	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.
Délai de clôture pour les services d'enquête	15 jan.	15 avril	15 juil.	15 oct.
Clôture de la récolte des données par l'OFS	15 fev.	15 mai	15 août	15 nov.

Comment transmettre les données au RegBL?

1. L'application en ligne du RegBL fédéral



L'application en ligne du RegBL fédéral est la solution la plus simple. L'utilisation de l'application est gratuite. Elle permet de suivre vos dossiers de construction et d'avoir accès aux données de votre parc immobilier (RegBL de votre propre commune). C'est également un répertoire d'adresses qui vous aide à mieux gérer vos tâches administratives.

En 2010, une nouvelle application plus conviviale et plus rapide sera mise en service.

Comment s'inscrire?

Vous pouvez vous annoncer depuis le site internet du RegBL fédéral: www.housing-stat.ch → S'inscrire → Service responsable des constructions ou du génie civil. Vous y trouverez le formulaire approprié.

Les indications nécessaires (nom d'utilisateur etc.) seront envoyées par courrier postal.

2. Les applications tierces

Cette solution suppose que vous ayez votre propre application pour gérer vos dossiers de construction selon vos besoins administratifs. Toutefois les exigences de l'OFS doivent être respectées par votre solution informatique¹.

¹ Pour plus de détails sur les exigences de l'OFS, voir le dossier technique relatif au relevé trimestriel des données BAU/RegBL auprès des services communaux des constructions à l'adresse suivante: www.housing-stat.admin.ch → Documents de référence → Dossiers techniques.

La livraison des données

Les données sont transmises:



soit par les **services Web**, qui permettent la synchronisation des informations concernant les projets de construction, les bâtiments et les logements entre votre application possédant sa propre base de données et le RegBL, sans utiliser les fonctionnalités d'import et d'export.

Pour savoir si votre fournisseur de logiciel offre cette possibilité, veuillez consulter la liste des producteurs de logiciel certifiés par l'OFS à l'adresse suivante: www.housing-stat.admin.ch → Documents de référence → Dossiers techniques, Service Web, Liste des producteurs de logiciel certifiés.



soit par un **transfert de fichier**. Votre application doit pouvoir exporter les données sur l'activité de la construction, afin de garantir la mise à jour du RegBL. Pour cela, les informations sur l'état des projets de construction et les bâtiments et logements qui y sont liés doivent être mises à jour en continu.

Plus de formulaires papier!

Jusqu'à présent, il était possible de transmettre les indications pour la statistique de la construction à l'aide de formulaires papier. En vue du nouveau rythme de saisie des données, cette solution ne peut plus être proposée.



Quels sont les changements en vue du relevé trimestriel?

La répartition des coûts des projets ne doit plus être saisie, elle est calculée par le biais des dates de début et de fin des travaux. Seul le total des coûts du projet doit être communiqué. Cela représente une simplification du travail.

Les dates (date de la demande de construire, date du permis de construire, date du début des travaux, durée prévue des travaux, date de la fin des travaux) renseignent sur l'avancement du projet. Elles prennent un caractère obligatoire au fur et à mesure que chaque étape est franchie.

Pour chaque projet de construction, le nombre total de nouveaux bâtiments et le nombre de nouveaux bâtiments terminés sont différenciés selon qu'ils sont à usage d'habitation ou non. Le nombre de bâtiments transformés ou démolis n'a plus besoin d'être saisi au niveau projet. Les modifications dans le RegBL restent obligatoires.

Les bâtiments projetés comprenant des logements doivent être saisis dans le RegBL dès que le permis de construire est délivré, y compris les données relatives à la classe de bâtiment.



Avez-vous des questions?

L'OFS est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions par rapport au registre ou au relevé des données.

Vous pouvez nous atteindre:

1. par la Hotline: 0800 866 600 (08h00-17h00)
2. par courriel: housing-stat@bfs.admin.ch
3. par courrier à:

Office fédéral de la statistique
Bâtiments et logements
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

A l'adresse suivante se trouvent plusieurs documents utiles dans le cadre du relevé trimestriel: www.housing-stat.ch → Aides pour les utilisateurs.

Si vous désirez être informé automatiquement sur les documents de référence actuels et sur les nouveautés relatives au RegBL fédéral, nous vous recommandons de vous abonner à la Newsletter «Registre fédéral des bâtiments et des logements» sous www.news-stat.admin.ch.

Images: Roland Hirter, Berne

Layout: OFS

Numéro de commande: 457-0900